



A MM. les Electeurs du

Au retour de l'assemblée tenue à Bécancourt le 25 courant pour la présentation des candidats à la prochaine élection dans la Province de Québec, je sens le besoin de vous exprimer mon entière satisfaction, et ma vive reconnaissance.

Vous avez donné en cette occasion la preuve la plus évidente que votre intelligence est au-dessus des moyens indignes que l'on a mis en œuvre pour vous tromper sur mon compte.

Ne trouvant dans ma vie publique aucun reproche à me faire, on a eu la bassesse de descendre dans le secret de ma vie privée pour y trouver des armes contre moi ; et qu'y a-t-on trouvé ? On y a trouvé que j'ai été autrefois franc-maçon.

Messieurs, je ne puis pas le nier ; en 1870 je suis entré dans une loge de franc-maçon ; je vous l'ai déclaré bien franchement sur le husting :

Mais en même temps je vous ai déclaré, et je vous déclare encore, que du moment que je me suis aperçu que j'étais dans une mauvaise voie, je me suis retiré de la société.

Je n'ai assisté en tout que quatre fois au plus aux assemblées de la loge, et depuis ce temps je n'y suis pas retourné.

J'ai l'honneur de vous présenter les trois documents suivants qui mériteront les plus exigeants, j'en suis bien convaincu.

CANADA

Province de Québec.

Je soussigné LOUIS TREFFLÉ DORAIS.

En vertu des dispositions de l'acte 37 Victoria, Chapitre 37, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires, et extra-judiciaire." Déclare solennellement ce qui suit, le croyant consciencieusement vrai, savoir :

Que, ayant joint une société de franc-maçon dont la loge portait le nom de *Milton Lodge*, en l'année mil huit cent soixante et dix. Je n'ai assisté qu'à trois ou quatre assemblées de cette loge : Que je n'ai joint aucune autre loge de ma vie.

Je déclare que, m'apercevant que j'étais dans une mauvaise voie, je me suis retiré de la franc-maçonnerie complètement, sans aucune restriction soit pour le présent soit pour l'avenir ; je me suis retiré pour toujours de cette société, parce que je suis convaincu qu'un bon catholique ne peut appartenir, ni à cette société ni à aucune autre société secrète. Je suis franchement et sincèrement catholique, et je pratique publiquement et ouvertement mes devoirs religieux.

En foi de quoi, j'ai signé et fait la présente déclaration à St-Grégoire, ce vingt-quatrième jour du mois de Novembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-un.

Reçu devant moi soussigné, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté, dans et pour le district des Trois-Rivières, les jour et an ci-dessus.

L. T. DORAIS.

PIERRE THIBODEAU, J. P.

LOGE SHAWINIGAN, CI-DEVANT LOGE MILTON No. 5880
O. R. de A. F. & A. M.
No. 5880.

Trois-Rivières, P. Q., Canada.

Le présent est pour certifier que le frère Louis T. Dorais, maître franc-maçon, a été démis de la loge Shawinigan No. 25, en bonnes conditions et que ses honoraires ont été complètement payé.

Je vous la majorité de grammée que l'agriculture, notre monde bonheur et la

Dans tou rai mes votes de Québec.

Messieur bien que vous

J'accepte vue vous me l saire.

On a rem vous dirai fra didats qui se d respectable, ni chrétienne doi quand on parl

Si j'eusse M. Houde, et aucun doute t

J'aime m servant de mo respectable.

Si M. Ho sur sa condui taxe sur les co

Je pourr venir des émi sou pour aidé

Je pourr ens qu'il est e

Je pourr a montrée pen plat ventre de même et pour

Je pourr exercée auprè signer son n rance.

Je m'arr ble de march ministres.

Un repré intérêts : et les siens.

Sans vou vous m'hono

Le Jour pondance co nom emprun de rassemble

Je ne pr

Dans le